

Et voici le coffre-fort électronique

Imaginez un peu. En voyage à Bangkok, vous perdez votre passeport. Pour le refaire, depuis le consulat, c'est long et compliqué. Sauf que là, hop, vous sortez votre joker : en consultant votre coffre-fort électronique sur Internet, vous pouvez en imprimer une copie depuis n'importe quel ordinateur. Dès lors, l'obtention d'un nouveau passeport est grandement facilitée...

Inviolable

C'est une des applications de l'e-coffre-fort* lancé depuis un mois par trois Montpelliérains. Carte d'identité, assurance, facture, bulletin de salaire : *"Tous les documents importants peuvent être stockés sur notre serveur, sans limite de volume ni de consultation"*, explique Isabelle Terzian, la responsable communication de l'Office français pour la sécurité et l'archivage

des données (Ofsad).

Pour cela, il suffit de souscrire un abonnement d'environ 3 € par mois. Et de scanner (ou de faire scanner par le prestataire) les documents papiers pour leur donner une forme numérique. Une forme qui aurait la même valeur probante que les originaux.

Par rapport à l'archivage traditionnel, il y a trois avantages.

- 1) Vous pouvez accéder aux documents à distance.
- 2) Tout est clairement regroupé : utile en cas de décès et de succession.
- 3) Vos papiers sont en sécurité : ils ne peuvent pas être volés ou détruits par un sinistre.

* Plus d'infos sur Internet : www.e-coffrefort.fr

OLIVIER RIOUX